

Département du Val d'Oise  
**Ville de La Frette-sur-Seine**



## Extrait du registre des décisions du Maire

**OBJET** : Bail pour le box n°2 du parking de la Gare sis 2 rue Marcelin Berthelot.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,  
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,  
Considérant le souhait de M. [REDACTED]  
Seine de louer le box n°2 du parking de la Poste,

### DECIDE

**Article 1** : De signer avec [REDACTED]  
Seine, un bail pour le box n°2 du parking de La Poste sis 2 rue Marcelin Berthelot à La Frette-sur-Seine

**Article 2** : Le bail est conclu pour une durée de douze mois, à compter du 17 avril 2023 avec tacite reconduction

**Article 3** : Le loyer mensuel est fixé à 90 € TTC.  
Le loyer sera révisé automatiquement et sans préavis chaque année, à la date anniversaire du bail, selon l'indice du coût de la construction publié chaque trimestre par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 14 avril 2023

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20230414-d-2023-21-AU  
Date de télétransmission : 17/04/2023  
Date de réception préfecture : 17/04/2023

